

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 27 Septembre 2022 à 19 h**

2-484

Le Maire certifie,

Objet de la délibération

**DESIGNATION D'UN ADJOINT**

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2° - Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

1	Serge PERCET	16	Jean-Claude CLOUPET
2	Marie-Antoinette BENY	17	Hélène TISSOT
3	Georges ROCHETTE	18	Jacinto RODRIGUES
4	Marie-Odile MOULAGER	19	Erycka VACHERON
5	Robert DEVOUCOUX	20	Claude NIGON
6	Sandra LIEBART	21	Martine CHAVAGNEUX
7	Claude GERBAUD	22	Jean-Yves KNECHT
8	Dominique AVRIL	23	Jacqueline DUMILLIER
9	Jean ESPEJO	24	Philippe MIKHAILOFF
10	Sylvie LAFFONT	25	Yvette MORETTON
11	Thomas CHABANNES	26	Christophe DANTAN
12	Marie REVOLIER	27	Cécile DE LAGET
13	Sylvain MARCHAND	28	Christel GIRAUD
14	Claudie GAURIAT	29	Patrick TARKA
15	Maxime MOULIN		

Modèle n° 85 B

**Etaient présent(e)s :** Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Robert DEVOUCOUX, Sandra LIEBART, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Sylvie LAFFONT, Thomas CHABANNES, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Claudie GAURIAT, Maxime MOULIN, Jean-Claude CLOUPET, Hélène TISSOT, Jacinto RODRIGUES, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Philippe MIKHAILOFF, Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Christel GIRAUD, Patrick TARKA.

**Absent(e)s avec procuration :** Erycka VACHERON (pouvoir Claude GERBAUD), Jean-Yves KNECHT (pouvoir Serge PERCET), Jacqueline DUMILLIER (pouvoir Marie Antoinette BENY).

**Absent(e) excusé(e) :** Cécile DE LAGET

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Sandra LIEBART

## 2 - 484 – Désignation d'un adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2-466 du 26 mai 2020, le conseil municipal a décidé de la création de 7 postes d'adjoints. Or, suite à la démission de Mme Marie-Anne MALECOT, un poste d'adjoint est non pourvu. Il est donc proposé de procéder au remplacement de ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 7 (sept), en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la démission de Mme Marie-Anne MALECOT de son poste de conseillère municipale,

Considérant que l'élection des Adjointes au Maire, dans les Communes de plus de 3 500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes,

Considérant la nécessité de respecter la parité dans la désignation des adjoints au Maire,

Monsieur le Maire rappelle que « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation à bulletin secret d'un adjoint. Il propose de désigner à ce poste Madame Sandra Liebart, à laquelle il souhaite attribuer les délégations suivantes : communication, environnement, santé et thermalisme. Il demande au Conseil municipal de désigner également un secrétaire ainsi que deux assesseurs pour cette élection.

Seule Madame Sandra Liebart se porte candidate.

Il est procédé au vote à bulletin de secret.

Le bureau est composé de la façon suivante :

- Secrétaire : Monsieur Thomas CHABANNES
- Assesseurs : Monsieur Claude GERBAUD et Mme Christel GIRAUD

Il est procédé au dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins pour Madame Sandra LIEBART : 25

Madame Sandra LIEBART est élue adjointe à l'unanimité.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Sandra Liebart en qualité d'adjointe

Fait à Montrond-les-Bains, le 28 septembre 2022

Le Maire,

Serge PERCET.



Le secrétaire de séance,

Sandra LIEBART